

Interpellation de Mme Van Offelen : L'accessibilité des parcs et espaces verts uclois aux personnes à mobilité réduite (PMR), personnes porteuses de handicap et familles.

Mme Van Offelen signale qu'un riverain du parc Fond'Roy s'est plaint auprès d'elle des difficultés d'accès à cet espace vert. Il faut grimper un escalier étroit du côté de l'avenue Jacques Pastur et emprunter une longue allée en gros pavés.

Ce parc présente la particularité d'avoir conservé son caractère champêtre du XIX^{ème} siècle et d'attirer de nombreuses familles, qui viennent voir le potager, les animaux de la ferme et pique-niquer dans le verger lorsque le temps s'y prête.

Mais ce parc s'avère un parcours du combattant pour les personnes âgées à mobilité réduite, les personnes porteuses de handicap, les familles avec poussette.

Le parc Fond'Roy, géré par Bruxelles-Environnement, n'est pas le seul espace vert uclois peu accessible. Mais l'accessibilité pour tous ne peut être garantie partout, en raison de la topographie naturelle des lieux.

Le Collège a-t-il procédé à une analyse ou dressé un cadastre de l'accessibilité des espaces verts uclois ?

Le Collège a-t-il établi une planification des aménagements nécessaires, tels que chemins plats et larges, passerelles aux abords des escaliers, WC pour personnes à mobilité réduite (PMR), parkings réservés pour les PMR et familles près des entrées ?

Des aménagements sous l'égide de Bruxelles-Environnement et/ou de la commune sont-ils prévus à court ou moyen terme au parc Fond'Roy et dans les autres espaces verts uclois ?

Mme Vandeputte partage les préoccupations de Mme Van Offelen, qui insiste sur le respect de l'équité en matière d'accès aux espaces verts.

Elle signale que la passerelle installée dans le bas du Kauwberg facilite la circulation en chaise roulante dans un milieu humide.

Mme l'Echevine De Brouwer répond que l'administration communale n'a pas établi un cadastre relatif à l'accessibilité des espaces verts pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Néanmoins, les services communaux connaissent cette problématique et en tiennent compte dans tout projet de rénovation.

Si les parcs sont dotés d'une entrée avec escalier, il y a toujours une alternative pour les PMR via une autre entrée.

Le parc Raspail comporte une boucle PMR en dépit de sa forte déclivité.

Des travaux sont en cours pour aménager un espace PMR à l'étang de pêche.

Le Collège a aussi l'intention de procéder à des réaménagements de cet ordre au parc de Wolvendael, pour répondre à la demande émise par la direction de l'école La Cime-La Famille, qui accueille des adolescents handicapés.

Des travaux vont être effectués dans le même esprit au parc Montjoie et au parc Brugmann.

Le Collège souhaite organiser les aires de jeux dans une optique inclusive, de manière à ce que les enfants handicapés puissent s'y épanouir. Il s'agit d'ailleurs d'une revendication émise dans le cadre du Conseil consultatif des personnes porteuses de handicap.

M. l'Echevin Hublet et Mme l'Echevine De Brouwer se sont engagés à signaler par des panneaux l'installation de dispositifs inclusifs dans les plaines de jeux, comme c'est le cas par exemple pour la balançoire du parc de Wolvendael, car actuellement il n'est pas possible de le savoir, à moins d'être familier de ce type de mobilier urbain.

Il y a des places de parking réservées aux PMR à proximité du parc de Wolvendael.

Le service de la Mobilité de M. l'Echevin Wyngaard est disposé à réfléchir à une extension de ce type de stationnement sur d'autres sites, en concertation avec les services de police.

Toutefois, les abords des autres parcs sont dotés de places de parkings classiques, disponibles pour tout type d'utilisateur, suite à une demande des riverains.

La guinguette du parc du Wolvendael est équipée d'un WC gratuit, accessible aux PMR.

Pour ce qui concerne le parc Fond'Roy, Bruxelles-Environnement s'est engagée à rendre accessible aux personnes handicapées le trottoir situé du côté de l'avenue Jacques Pastur. Jusqu'à ce jour, cet organisme n'a pas manifesté la même intention pour l'avenue pavée, où un tel aménagement serait plus difficile à mettre en œuvre.

Cette problématique pourrait en principe être prise en considération dans le cadre du plan de gestion des autres espaces verts gérés par Bruxelles-Environnement (Kinsendael, Kriekenput, bois de Buysdelle, bois de Verrewinkel).